



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 69087

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les craintes et les inquiétudes de certaines associations relatives à l'utilisation de la méthode du *packing* sur certains enfants. Cette méthode, qui consiste à envelopper des enfants autistes nus dans des draps humides et froids, est utilisée dans certaines structures sans que, pour l'instant, elle ait fait l'objet d'une validation scientifique. Elle constitue, pour certains, un traitement inhumain. Il souhaiterait connaître son avis sur cette question.

Texte de la réponse

Le « packing » est une méthode qui consiste à envelopper un enfant atteint d'autisme et présentant de très graves troubles du comportement, dans des serviettes humides froides puis dans des couvertures pour un réchauffement rapide, en présence de plusieurs soignants. L'utilisation de cette technique dans la prise en charge de l'enfant autiste divise les professionnels en raison de l'absence actuelle de preuve scientifique de son efficacité. Afin de mesurer plus précisément l'efficacité des traitements par « packing » chez les enfants souffrant de troubles autistiques avec troubles graves du comportement, une recherche biomédicale, financée dans le cadre des protocoles hospitaliers de recherche clinique (PHRC), a été autorisée en mai 2008 suite à un avis favorable du comité de protection des personnes. Par ailleurs, la commission sécurité des patients du Haut Conseil en santé publique (HCSP) a été saisie pour se prononcer sur l'innocuité ou le risque de cette technique et les conditions de sécurité à mettre en oeuvre dans son utilisation. L'avis du HCSP, rendu le 2 février 2010, conclut que la méthode du « packing » pratiquée de façon encadrée selon un protocole précis ne comporte pas de risque somatique. Il rappelle la nécessité d'une évaluation du type de celle menée actuellement pour déterminer les bénéfices éventuels de ce traitement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69087

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 504

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6143